

Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 24 mai 2014 - Paris

L'an deux mille quatorze le samedi 24 mai au siège de l'UNSL – 150, rue des Poissonniers – Paris 18^e.

Les membres de l'association se sont réunis en Assemblée Générale, sur convocation faite par la Présidente en date du 24 avril 2014

L'Assemblée est présidée par Madame Françoise BOUVIER, assistée de Monsieur Adrien ARJONA en qualité de secrétaire de séance.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par tous les membres présents et qui demeure annexée au présent procès-verbal.

Sont présents à l'Assemblée Générale :

ALBERTIN Daniel	Club de loisirs Léo Lagrange de Colomiers
AUBRY Gilbert	CLL Eloyes
BOLLE Jean-Pierre	Comité Départemental Sportif LL des Vosges
BOLLE Nicole	CLL Tennis de Table Eloyes
DAWIDOWICZ Jean-Jacques	Léo Mare
FRICOT Daniel	Escapade Liberté Mobilité
BOLLE Nicole	CDSLL des Vosges
MONTAGNON Pierre	Léo Lagrange Famars
PORTAL Bérengère	Paris Cockerels
POTIER Vincent	Cirq'en Retz
FEVRE Jean-Pierre	Club Léo Lagrange de Tours
LE DANTEC Florence	URSLL Languedoc-Roussillon
PAVON Michel	URSSL Rhône Alpes Auvergne

Sont représentés à l'Assemblée Générale :

URSLL Picardie
URSLL Bretagne
URSLL Rhône Alpes Auvergne
URSLL PACA
CLL d'Oloron Sainte Marie
CLL Saint Paul en Jarrat
Sport et Loisirs pour tous Léo Lagrange
Aïkido Club Villeneuvois
Centre Socio-Culturel de Serémange-Erzange
Club de Loisirs Léo Lagrange de Croisilles
Union Départementale Sportive des Clubs Léo Lagrange 72

Maison pour Tous Léo Lagrange
Gymnastique Club d'Essey
Club Léo Lagrange de Saint Dizier
Ju Jutsu Traditionnel Bazeillais
Les Jardins de la Ville
Club de Loisirs Léo Lagrange de Paris Est
Ju Jutsu Traditionnel de Garonne
Poney Club Merignacais
Club Cyclotourisme de Busnettes-Gonnehem
Club Léo Lagrange d'Hergnies
Office de la Jeunesse de Bruay la Buissiere
Just Kiff Dancing
Sport et loisirs pour tous Léo Lagrange
Club de loisirs Léo Lagrange de Verneuil en Hallate
La Ferme de Sorel
Maison pour tous du Petit Charran
URSLL Rhône Alpes Auvergne
Ju Jutsu traditionnel Bazeillais
Ju Jutsu traditionnel de Garonne
Maison pour tous Léo Lagrange – La Ciotat
Aïkido Club Villeneuvois
Anim' a Fond

Sont présents sans mandat à l'Assemblée Générale :

BOUVIER Mathilde	Comité Directeur UNSLL
FILLON Cécile	Vice-Présidente UNSLL
GRATIOT Johanne	Permanent UNSLL
LEFEBVRE HAENTZLER	Permanent UNSLL
LLOUQUET Jean-Louis	Comité Directeur UNSLL
MAILLET Fanny	Paris Cockerels
NICOLINO Philippe	DTN
PREHU Sylvain	Permanent UNSLL
VARLEZ Carine	CTN

Après vérification de la liste d'émargement et conformément aux statuts et au règlement intérieur, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

La Présidente ouvre donc l'Assemblée Générale à 10h en souhaitant la bienvenue à tous les participants. Elle souligne que cette année ce n'est plus une Assemblée Générale de clubs mais de régions ce qui explique la diminution du nombre de représentants convoqués et présents.

La Présidente présente ensuite le déroulement de cette Assemblée Générale :

- ◆ Approbation du projet de procès-verbal de l'Assemblée Générale du 24 mai 2013
- ◆ Rapport moral, présenté par la Présidente
- ◆ Rapport d'activité, présenté par le Secrétaire Général
- ◆ Rapport d'orientation, présenté par le Directeur Technique National
- ◆ Rapport financier, présenté par le Trésorier
- ◆ Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes

- ◆ Approbation des comptes, affectation du résultat
- ◆ Vote du montant des cotisations
- ◆ Modifications statutaires
- ◆ Approbation du nouveau Règlement Intérieur

I – Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 mai 2013

La Présidente après, avoir vérifié si des membres avaient des questions ou amendements, soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale le procès-verbal.

Première résolution

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 24 mai est approuvé à l'unanimité des membres présents.

II - Rapport moral

La Présidente donne lecture de son rapport moral. Jean-Pierre BOLLE, Président d'honneur, prend la parole pour exprimer sa satisfaction pour le travail effectué et sa confiance en l'avenir.

La Présidente après, avoir vérifié si des membres avaient des questions ou amendements, soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale le rapport moral.

Deuxième résolution

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité des membres présents.

III - Rapport d'activités

Adrien ARJONA, Secrétaire Général, donne lecture du rapport d'activités et passe la parole aux représentants des différents activités (chindaï, marche, monocycle, football australien) afin qu'ils présentent le bilan de l'année 2013 et les projets pour l'année 2014.

Adrien passe ensuite la parole à Jean-Louis LLOUQUET, médecin fédéral, afin qu'il fasse le point sur cette année écoulée.

Philippe NICOLINO fait quand à lui le point sur les activités de l'UNSLI en milieu carcéral. Il fait part également des avancés du projet 2^{ème} souffle.

La Présidente après, avoir vérifié si des membres avaient des questions ou amendements, soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale ce rapport d'activités.

Troisième résolution :

Le rapport d'activités est approuvé à l'unanimité des membres présents.

IV – Rapport d'orientation

Philippe NICOLINO présente le rapport d'orientation et ses neuf axes.

La Présidente après, avoir vérifié si des membres avaient des questions ou amendements, soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale ce rapport d'orientation.

Quatrième résolution :

Le rapport d'orientation est approuvé à l'unanimité.

V – Rapport financier.

Jean-Jacques DAWIDOWICZ présente le rapport financier. Il répond aux questions posées et propose d'affecter le résultat excédentaire au compte de report à nouveau.

Françoise BOUVIER insiste sur la bonne gestion des finances de l'UNSLI et l'attention portée par tous à la maîtrise des dépenses.

VI – Rapport du Commissaire aux Comptes

Jean-Jacques donne lecture du rapport du Commissaire aux Comptes.

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Trésorier et examiné les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2013, établis selon les mêmes formes et méthodes que les exercices précédents, et lesquels font apparaître un résultat excédentaire de 20 663 €, approuve lesdits comptes, et en conséquence, elle donne quitus aux administrateurs de leur mandat pour ledit exercice et décharge au Commissaire aux Comptes.

La cinquième résolution est approuvée à l'unanimité.

VI - Approbation des comptes et affectation du résultat.

Sixième résolution :

Après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, et en application des dispositions légales, l'Assemblée Générale approuve les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2013.

La sixième résolution est approuvée à l'unanimité.

Septième résolution :

En application des dispositions légales, l'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat excédentaire de l'exercice à raison de 20 663 € au compte de report à nouveau.

La septième résolution est approuvée à l'unanimité.

VII – Vote du montant des cotisations

Huitième résolution :

En application des dispositions statutaires et réglementaires, l'Assemblée Générale donne mandat à la Présidente de l'UNSLI pour établir le barème des cotisations fédérales qui sera arrêté lors du Conseil Fédéral de la FLL le 28 juin 2014.

La huitième résolution est approuvée.

VIII – Modifications statutaires

Des incohérences ou des manquements dans les statuts ayant été relevées au moment de la convocation à cette Assemblée Générale, notamment en ce qui concerne la répartition

des voix, le Vice-Président présente une proposition de modification des statuts (article 2 et article 6).

La Présidente après, avoir vérifié si des membres avaient des questions ou amendements, soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale la neuvième résolution.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des propositions de modifications des statuts en vigueur et conformément à l'article 8 de ceux-ci, adopte les dites modifications.

La neuvième résolution est adoptée à l'unanimité.

IX – Approbation du nouveau Règlement Intérieur

Vincent BLANCHET présente les modifications apportées au règlement intérieur afin que celui-ci soit en corrélation avec les statuts adoptés le 12 janvier 2013.

La Présidente après, avoir vérifié si des membres avaient des questions ou amendements, soumet à l'approbation le nouveau règlement intérieur.

Dixième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des propositions de modifications du règlement intérieur et conformément à l'article 6.1.6. des statuts en vigueur, adopte les dites modifications.

La dixième résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et les membres présents à l'Assemblée Générale n'ayant plus de questions à poser, la Présidente les remercie d'être venus et clôture l'Assemblée Générale à 12h30.

Fait à Paris, le 24 mai 2014.

La Présidente
Françoise BOUVIER



Le Secrétaire de séance
Adrien ARJONA

